

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**
Soixante-deuxième session
Genève, 3-7 octobre 2011

29 septembre 2011
Français
Original: Anglais et français
Anglais et français uniquement

Actualisation des opérations du HCR en Afrique – 2011

A. Principaux défis et nouveaux développements

En Afrique sub-saharienne, la dégradation de la situation dans la Corne de l'Afrique, alliée au déclenchement de nouvelles crises, a provoqué de nouveaux déplacements en 2011. Les combats au sud et au centre de la Somalie, entre la famine et la sécheresse à grande échelle, ont provoqué des déplacements supplémentaires à grande échelle à l'intérieur du pays et à travers les frontières. Alors que le nombre total de déplacés internes atteint désormais 1,4 million de personnes, plus de 250 000 Somaliens ont cherché refuge dans les pays voisins depuis le début de l'année, mettant à rude épreuve les services et les équipements des camps de réfugiés d'Éthiopie et du Kenya. Des efforts très importants ont été déployés pour renforcer la réponse d'urgence moyennant l'ouverture de nouveaux camps au Kenya et en Éthiopie ; toutefois, cette capacité élargie pourrait prochainement se révéler insuffisante pour faire face à l'exode continu de réfugiés en provenance de la Somalie. À l'intérieur de la Somalie, le HCR a renforcé sa présence dans les régions voisines du Kenya et de l'Éthiopie ainsi qu'à Mogadiscio afin de fournir une assistance et une protection aux déplacés internes et de faciliter la coordination des activités humanitaires.

Au Soudan, les hostilités dans l'État du Nil bleu ont provoqué le déplacement d'environ 50 000 personnes à l'intérieur du pays et 20 000 autres se sont rendues à l'ouest de l'Éthiopie depuis le début de septembre 2011. Le Bureau du HCR en Éthiopie a mis en œuvre un plan pour imprévus et travaille avec ses partenaires pour répondre efficacement aux besoins des nouveaux arrivants qui seront hébergés dans trois sites alloués par le Gouvernement éthiopien.

La situation au sud de Kordofon et d'Abyei, où se déroulent des opérations militaires, reste problématique. L'expiration du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), le 9 juillet 2011, a affecté la sécurité du personnel humanitaire et l'accès aux populations déplacées reste très limité. La poursuite des hostilités au sud de Kordofan continue de causer des déplacements, 37 000 personnes auraient fui vers Khartoum depuis le début des combats en juin.

Au Darfour, si la signature d'un accord de paix entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement de libération et de justice de juillet 2011 a été considérée comme un développement positif, les combats intertribaux ainsi que les affrontements entre les forces du Gouvernement soudanais et d'autres mouvements de rebelles ont causé de nouveaux déplacements de population concernant environ 20 000 personnes.

Les hostilités en République démocratique du Congo, en particulier dans les Kivu et dans la Province orientale, ont continué de provoquer des déplacements, ce qui porte le nombre total de déplacés internes à 1,7 million. Les élections présidentielles devraient avoir lieu en novembre 2011. La prorogation du mandat de la Mission de

l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) jusqu'au 30 juin 2012 devrait contribuer à prévenir une dégradation éventuelle des conditions de sécurité dans la période pré et post-électorale.

La sécurité des personnes déplacées et du personnel humanitaire est constamment menacée et l'accès aux bénéficiaires a été entravé par la violence et la faillite de l'état de droit dans plusieurs pays. Les attaques contre les agents humanitaires ont culminé par l'assassinat d'un fonctionnaire du Programme alimentaire mondial (PAM) au sud du Soudan en mai 2011, Au Tchad, le détachement intégré de sécurité a joué un rôle important dans l'établissement de la sécurité des opérations humanitaires.

B. Progrès en matière de priorités stratégiques

i) Intensification des efforts dans la recherche de solutions durables

Stratégies globales

Alors que le HCR a activement poursuivi ces deux dernières années la mise en œuvre de stratégies globales distinctes pour mettre fin aux situations de réfugiés angolais, burundais, libériens et rwandais en Afrique, les défis ont été majeurs. De nombreux réfugiés ne souhaitent pas rentrer chez eux dans la mesure où ils craignent les conditions prévalant dans leur pays et en raison des liens forts qu'ils ont tissés dans les pays d'asile. Les pays d'asile, dans certains cas, ne veulent pas offrir des solutions locales aux réfugiés, en l'absence de progrès clairs en matière de rapatriement librement consenti.

Avec la cessation de statut envisagée pour les réfugiés angolais, libériens et angolais, le HCR intensifiera sa recherche de solutions durables au cours des mois à venir tout en aidant les gouvernements à établir des procédures d'identification de personnes qui auront toujours besoin de protection internationale suite à la cessation. Le HCR continuera de suivre les développements et les conditions au Burundi, en maintenant à l'étude l'invocation possible des clauses de cessation, tout en travaillant en étroite collaboration avec le Gouvernement tanzanien pour fermer le camp de réfugiés de Mtabila de façon méthodique et en tenant compte des questions de protection.

Rapatriement librement consenti

Le HCR met en œuvre des stratégies globales pour résoudre un certain nombre de situations, y compris celles qui pourraient aboutir à l'invocation de la cessation du statut de réfugié.

L'objectif fondamental est de trouver des solutions pour un nombre de réfugiés aussi grand que possible, afin de limiter le nombre de personnes qui seront ultimement affectées par la cessation, tout en garantissant que les procédures sont en place pour identifier ceux qui ont toujours besoin de protection internationale et qui devraient être exemptés des clauses de cessation.

Les efforts pour ramener les réfugiés chez eux par le biais du rapatriement librement consenti et pour obtenir des solutions dans les pays d'asile moyennant l'intégration sur place ou un statut alternatif n'ont pas répondu aux attentes. Le HCR intensifiera ses efforts au cours des mois à venir. Le retour massif des Soudanais du sud qui a commencé avant la tenue du référendum sur l'indépendance du Soudan du Sud a été motivé en partie par l'incertitude planant sur le statut des Soudanais du sud en matière de nationalité. A la fin de juillet 2011, 327 000 personnes étaient rentrées depuis la fin d'octobre 2010. Dans le cadre d'une stratégie interinstitutionnelle, le HCR a renforcé sa présence le long des principaux itinéraires de retour ainsi que dans les Trois régions du Protocole et le Soudan du Sud pour accroître l'assistance

aux déplacés internes, suivre le mouvement, coordonner les activités de protection et répondre aux besoins cruciaux de ses rapatriés.

Les gouvernements tchadien et soudanais ainsi que le HCR se sont réunis à la fin de juillet 2011 pour faire face aux retours spontanés en provenance du Tchad. Bien que cela puisse être la première étape vers un accord concernant le retour de 264 000 réfugiés soudanais, les attentes quant à un retour immédiat sont faibles, en raison des conditions de sécurité précaires au Darfour. Quelque 13 000 retours de réfugiés non enregistrés en provenance du Tchad ont été vérifiés, ainsi que 45 000 retours de déplacés internes, essentiellement vers l'ouest du Darfour. Les rapatriés citent comme raison du retour : de meilleures conditions de sécurité en raison de la présence de forces mixtes et d'autres dispositifs de sécurité ; l'amélioration des relations avec les communautés nomades ; et le manque d'accès aux terres dans les zones de déplacement.

Malgré l'intensification des efforts entre le HCR, les gouvernements de l'Angola et des pays d'asile respectifs, le rapatriement des réfugiés angolais a repris lentement. Le HCR a exhorté les autorités angolaises à honorer leur engagement en matière de ressources pour la réintégration des rapatriés angolais. L'appel conjoint du HCR et de l'OIM n'a reçu qu'une réponse limitée de la part des donateurs, et la pénurie de fonds a été une contrainte sérieuse, laissant un grand nombre de réfugiés ayant exprimé leur souhait de rentrer chez eux sans solution dans leur pays d'asile à la date effective de l'entrée en vigueur des clauses de cessation.

La résolution de la crise politique en Côte d'Ivoire en avril 2011 a ouvert des perspectives en matière de retour pour les réfugiés ivoiriens. Quelque 70 000 réfugiés sont rentrés du Libéria au cours des quatre derniers mois et en août 2011, les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Libéria ainsi que le HCR ont signé un accord tripartite concernant le retour librement consenti des réfugiés ivoiriens.

Intégration sur place

La recherche d'opportunités d'intégration sur place reste une priorité absolue. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie reste acquis au principe de chercher à intégrer les 162 000 personnes nouvellement naturalisées moyennant la mise en oeuvre de la stratégie nationale d'intégration communautaire. Au Gabon, où le Gouvernement a déclaré la cessation de statut pour les réfugiés congolais en provenance de la République du Congo, un nombre important de réfugiés a déjà reçu un statut de résidence dans le pays ou attend de le recevoir.

Le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement commenceront prochainement à mettre en oeuvre un programme conjoint en vertu de l'initiative de solutions transitoires à l'appui des activités d'autonomie dans les camps de réfugiés de l'est du Soudan. Ces interventions devraient conduire à la fermeture progressive des 12 camps résiduels.

Réinstallation

Outre le fait qu'elle constitue un instrument crucial de protection ainsi qu'une solution durable, la réinstallation est un moyen important de partager les responsabilités. De janvier à juillet 2011, environ 11 400 réfugiés ont vu leurs dossiers présentés aux fins de réinstallation, la plupart en provenance de l'est et de la Corne de l'Afrique. Les groupes les plus importants en termes de présentation de dossier concernent les Somaliens, les Congolais de la République démocratique du Congo, les Ethiopiens suivis par les Erythréens et les Soudanais.

Le niveau relativement faible des dossiers présentés au cours de la période considérée est essentiellement dû à l'absence d'un accord concernant les présentations de dossiers collectifs et les difficultés rencontrées par le personnel des pays de réinstallation en matière d'accès à certains pays d'asile. Le HCR travaille avec les pays de réinstallation pour augmenter le nombre de demandes de départ

depuis les opérations de réfugiés en Afrique. La réinstallation continue d'être prioritaire dans les stratégies conjointes pour régler les situations de réfugiés prolongées dans la région.

ii) **Promotion d'un climat favorable à la protection**

Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine pour promouvoir la ratification de la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance des déplacés internes en Afrique. En juillet 2011, l'Union africaine et le HCR ont conclu un partenariat avec la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest afin d'organiser la première conférence régionale de la CEDEAO sur les déplacés internes pour promouvoir l'adhésion et la mise en œuvre éventuelle de la Convention de Kampala entre les Etats membres de la CEDEAO. Trente-deux Etats membres de l'Union africaine ont désormais signé la Convention et sept ont déposé les instruments de ratification auprès de l'Union africaine, six autres ayant achevé le processus de ratification au niveau national. Quinze ratifications sont nécessaires pour que la Convention entre en vigueur.

Apatridie

La République fédérale du Nigéria vient de déposer les instruments d'adhésion aux conventions relatives à l'apatridie. On compte désormais 14 Etats parties à la Convention de 1954 et 8 à la Convention de 1961 en Afrique. Dans plusieurs Etats, le droit interne sur la nationalité est incompatible avec ces traités internationaux et normes pertinentes des droits humains et le HCR exhorte les gouvernements à se pencher sur ces questions dans le contexte des efforts de réforme juridique.

Enregistrement et documentation

L'enregistrement et l'établissement de papiers sont des instruments de protection importants. Depuis mars 2010, le Gouvernement kényan a assumé la responsabilité de l'enregistrement des demandeurs d'asile récemment arrivés, moyennant l'appui technique et la formation du HCR. Toutefois, une augmentation marquée des arrivées en provenance de la Somalie, à compter de juin 2011, a provoqué des goulets d'étranglement, ce qui a exigé des partenaires qu'ils répondent avec flexibilité aux besoins de protection et d'assistance des réfugiés au cours de la période d'attente.

Au cours de la période considérée, tous les réfugiés soudanais à l'est du Tchad, à l'exception de ceux du camp de Oure Cassoni, ont été enregistrés et ceux âgés de plus de 18 ans ont reçu des cartes d'identité. A l'est du Soudan, la vérification des réfugiés érythréens dans les centres urbains a constitué une étape vers la mise en œuvre de solutions durables pour cette situation de réfugiés prolongée.

Dans le contexte de la situation en Côte d'Ivoire, le HCR a amélioré le logiciel d'enregistrement *proGres* dans la plupart des opérations du HCR en Afrique de l'ouest. L'enregistrement individuel a été effectué dans tous les camps de réfugiés des principaux pays d'asile, et une opération similaire est en cours pour les réfugiés vivant auprès de communautés hôtes. L'enregistrement biométrique a été adopté au Libéria afin d'éviter les fraudes éventuelles eu égard à la distribution de vivres et à l'établissement de papiers d'identité.

Les bureaux du HCR au Sénégal et au Mali ont entamé une importante opération de vérification pour les réfugiés mauritaniens avant l'ouverture des négociations tripartites avec les gouvernements du Mali et de la Mauritanie concernant le retour des réfugiés mauritaniens.

L'enregistrement individuel reste une composante cruciale de la stratégie globale de protection en Afrique australe, le HCR a recueilli des données sur les personnes relevant de sa compétence dans le contexte de la prochaine invocation des clauses de cessation et a utilisé les données de l'enregistrement individuel afin de mettre en œuvre les solutions durables.

Espace d'asile

L'espace d'asile pour les réfugiés somaliens rencontre de nombreuses restrictions. L'accroissement des mouvements de migration mixtes depuis la Corne de l'Afrique vers l'Afrique australe a conduit à un resserrement des politiques d'asile par les gouvernements d'Afrique australe ainsi qu'à des incidents de refoulement et à la perte de vies en mer. Le sauvetage en mer, le débarquement et le traitement des demandeurs d'asile, des réfugiés et d'autres personnes en transit restent des défis clés pour les gouvernements à l'est et dans la Corne de l'Afrique. Le HCR, en coopération avec le Gouvernement djiboutien convoquera une réunion d'experts mondiale sur la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile en détresse en mer en novembre 2011.

En 2011, le HCR et l'OIM, moyennant des contributions de la CEDEAO et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié un document sur la protection des réfugiés et d'autres personnes en transit dans l'espace de la CEDEAO afin de promouvoir une réponse soucieuse de protection aux mouvements migratoires mixtes et de faciliter la coopération entre les différents acteurs concernés dans la protection de ces personnes en Afrique de l'Ouest.

Violence sexuelle et sexiste

Une étude interinstitutionnelle globale sur la violence sexuelle et sexiste, publiée en mai 2011, a examiné les complexités des questions culturelles dans les situations de conflit et de déplacement de populations au Soudan du Sud. Un ensemble de recommandations serviront de base à la programmation concernant la violence sexuelle et sexiste par tous les acteurs concernés, y compris le Gouvernement du Soudan du Sud. En République démocratique du Congo, malgré des améliorations au niveau des mécanismes de coordination globaux et la participation accrue du Gouvernement, de grands problèmes perdurent, y compris l'accès humanitaire restreint aux zones de conflit, la pénurie de données fiables ; l'action insuffisante par les forces de maintien de l'ordre public face aux auteurs de crimes ; et la capacité insuffisante de l'appareil d'Etat face à la violence sexuelle.

C. Informations financières

Pour ses programmes actuels en Afrique, le Comité exécutif a approuvé un budget initial fondé sur l'évaluation des besoins globaux pour 2011 de 1,5 milliard de dollars E.-U. En outre, le HCR a répondu à des situations d'urgence graves accompagnées de nouvelles exigences opérationnelles et budgétaires ainsi que d'autres développements moins impérieux mais qui ont néanmoins exigé une action.

Les besoins additionnels pour la situation en Côte d'Ivoire se sont élevés à 126 millions de dollars E.-U. Compte tenu de l'aggravation de la crise en Somalie, un appel de 145 millions de dollars E.-U. a été lancé en juillet 2011. En juillet 2011, le HCR et l'OIM ont publié un appel spécial conjoint d'un montant de 5,8 millions de dollars E.-U. pour fournir une assistance au rapatriement dans la dignité et le respect des droits de l'homme à plus de 34 000 réfugiés angolais.

Au début de septembre 2011, un montant de 3 millions de dollars a été prélevé sur la Réserve des opérations pour répondre aux besoins les plus urgents des réfugiés soudanais de l'Etat du Nil bleu ayant fui en Ethiopie. Entre-temps, le HCR, l'UNICEF, le PAM et l'OIM prévoient de publier un appel conjoint avant la fin de l'année.
